

## Rentrée scolaire 2020 : le CSSBE privilégiera la marche et le transport des élèves par les parents

**Saint-Georges, le 6 juillet 2020** – Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite faire savoir à la population que, pour la rentrée scolaire 2020, il encouragera les élèves habitant à une distance de marche raisonnable à marcher pour se rendre à l'école et pour revenir à la maison. Le CSSBE invitera également les parents à assurer le transport de leur enfant vers l'école et vers la maison lorsque possible.

### Pour une meilleure logistique

Si le CSSBE compte encourager la marche et le transport par les parents, il n'en demeure pas moins qu'il s'appuie sur une réglementation précise pour encadrer le transport scolaire et les zones de marche. Cette réglementation, qui s'applique aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire fréquentant un établissement du CSSBE, sera d'ailleurs légèrement différente des années précédentes. En effet, les mesures qui seront mises en place pour l'année 2020-2021 viseront à améliorer et à faciliter la logistique entourant le transport scolaire dans un contexte où il importe de respecter les recommandations de la Direction de la santé publique (DSP) afin de prévenir la propagation de la COVID-19.

« Habituellement, pour le préscolaire et le primaire, 72 enfants peuvent prendre place dans un autobus. Pour respecter les directives de la DSP, nous devons diminuer le nombre d'enfants à 48, ce qui implique de nombreux ajustements en ce qui concerne les trajets », explique monsieur Jérôme L'Heureux, directeur des ressources informationnelles et organisationnelles au CSSBE. Il ajoute qu'au secondaire, 48 élèves pourront prendre place dans un autobus, ce qui a toujours été le cas.

Si le CSSBE compte appliquer avec rigueur ces nouvelles mesures à l'automne 2020, c'est également parce qu'il n'entend pas effectuer de modifications importantes quant aux heures de classe ainsi qu'aux heures de cueillette et de retour des élèves par l'entremise du transport scolaire.

### Zones de marche

Les élèves du préscolaire n'auront pas à se rendre à l'école en marchant. Chaque enfant pourra attendre l'autobus à son domicile.

Au primaire, la zone de marche concernera les élèves qui résident à 1,6 km ou moins de l'école fréquentée.

Les élèves du secondaire qui habitent à 2 km ou moins de leur école seront considérés comme étant en zone de marche.

### **Pour planifier la rentrée**

Le CSSBE met à la disposition des parents un outil pour savoir si leur enfant pourra bénéficier du transport scolaire à l'automne 2020 : [Recherche de l'école de quartier](#).

En remplissant les champs demandés, le parent peut voir si son enfant aura droit ou non au transport scolaire à la rentrée. Par ailleurs, les données personnelles de transport pour les enfants ayant droit au transport scolaire seront disponibles au cours de la semaine du 17 août sur le site [monautobus.com](http://monautobus.com).

Notons qu'en raison des contraintes mentionnées précédemment, il sera plus difficile de répondre aux demandes particulières concernant le transport scolaire.

### **Dans les autobus**

La DSP recommande fortement le port du masque pour les élèves du préscolaire et du primaire dans le transport scolaire. Elle demande aux élèves du secondaire de porter un masque dans l'autobus.

Notons que deux élèves pourront être assis sur la même banquette et que les élèves devront s'asseoir à la même place chaque jour.

En fonction de l'évolution des recommandations de la DSP, les consignes entourant le transport scolaire pourraient changer en cours d'année. Par conséquent, le CSSBE se fera un devoir de tenir la population informée quant à la réglementation en vigueur.

-30-

### **Source**

Annie Boulanger  
Agente d'information  
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin  
418 228-5541, poste 26940